DOSSIER DE PRESSE

Journée remise des certificats Haute Valeur Environnementale

Groupe CAL

**Présentation journée**

La CAL a accompagné 31 agriculteurs dans l’obtention de la certification environnementale. CE mardi 21 juin 2022, nous organisons une matinée conviviale pour remettre les certificats, ainsi que les éléments de communication liés à la certification HVE.

Au programme :

* Introduction par Eric Chrétien, Directeur général de la CAL
* Synthèse des résultats des audits
* Présentation d’un débouché en cours de développement
* Remise des certificats

**La certification HVE : qu’est ce que c’est ?**

**L’agro-écologie : socle de la Haute Valeur Environnementale**

Les exploitations de Haute Valeur Environnementale s’appuient sur les principes de l’agro-écologie :

* **Elles conçoivent des systèmes de production** qui s’appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes (Fertilité des sols, faune protectrice des cultures, couverts végétaux favorisant la vie des sols, prairies permanentes, etc.).
* **Elles assurent une production agricole** tout en visant à diminuer les pressions sur l’environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, limitation du recours aux intrants, préservation de la ressource en eau).
* **Elles utilisent les éléments naturels** comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement (Couverts végétaux « Engrais verts », agroforesterie).
* **Elles favorisent de la diversité dans les systèmes de production** et restaurent une mosaïque paysagère diversifiée (diversification des cultures, rotations, implantation d’infrastructures agro-écologiques…).

**La certification Haute Valeur Environnementale en chiffres :**

* Avec un an d'avance, l'agriculture française dépasse les objectifs du Plan Biodiversité. Le dernier recensement établi au 1er janvier 2022, fait état de 24 827 exploitations déjà certifiées ! (quand le plan en prévoyait 15 000 au terme de l'année 2022)
* Le nombre d’exploitations progresse de +73 % (+ 10 500 exploitations environ depuis le 1er janvier 2021).
* Les exploitations HVE représentent environ 6,4 % des exploitations agricoles françaises et couvrent 4,4 % de la surface agricole utile (SAU) française.



***A propos de Haute Valeur Environnentale :***



En 2007, le Grenelle de l’Environnement lançait la réflexion pour un dispositif ambitieux permettant à l’agriculture de se doter d’un système public de valorisation et reconnaissance environnementale : « **La Certification Environnementale des Exploitations Agricoles**».

Un dispositif original avec 3 niveaux graduels pour avancer étape par étape :

* **niveau 1 :** Le respect des pratiques essentielles de la réglementation environnementale.
* **niveau 2 :** L’adoption de techniques à faible impact environnemental.
* **niveau 3** : la mesure de seuils de performance environnementale en matière de biodiversité et de faible dépendance aux intrants.

Depuis son lancement en 2011, le nombre d’exploitations bénéficiant de la mention « Haute Valeur Environnementale » (sigle HVE) augmente de manière exponentielle.

Les niveaux 1 et 2 de la Certification Environnementale des Exploitations Agricoles présentent chacun un cahier des charges prenant la forme d’obligations à mettre en œuvre.

**Le niveau 3 innove** : il consiste en un outil de mesure des pratiques permettant d’évaluer la performance agro-écologique de l’exploitation dans son ensemble. La certification couvre l’ensemble des activités de l’exploitation : culture, élevage et environnement des parcelles et des animaux.

Le niveau 3 est validé par des audits qui peuvent être gérés sur un plan individuel ou collectif à l’échelle d’un territoire.

La promesse de la Haute Valeur Environnementale, c’est une agriculture :

1. Qui intègre et développe la biodiversité dans la conduite de l’exploitation,
2. Qui limite au maximum les intrants (phyto, engrais, énergie, aliments extérieurs, etc.). Pour une agriculture à la fois autonome et peu dégradante pour les sols, l’eau, l’air.